



Banc de poissons autour d'un récif corallien à Mayotte
© Alexandra Gigou / Office français de la biodiversité

L'OFB et ses partenaires lancent le 11^{ème} appel à soutien d'initiatives Te Me Um

En 2021, l'OFB, en tant que structure coordinatrice, et ses partenaires lancent leur 11^{ème} appel à soutien d'initiatives en faveur de la biodiversité des outre-mer dans le cadre du programme Te Me Um. Depuis plus de 12 ans, Te Me Um

accompagne les acteurs de la biodiversité des territoires ultra-marins français, favorise la coopération entre acteurs et facilite la mise en œuvre d'actions pour la conservation de la biodiversité. En réponse aux besoins exprimés par les acteurs ultramarins, des actions locales sont mises en place.

La 11^{ème} édition permet d'apporter un soutien à plusieurs types d'initiatives, correspondant chacun à un appel à projet au sein du programme Te Me Um : **les micro-projets, les compagnonnages et les projets partenaires**. Les trois appels à projets sont ouverts aux acteurs de la biodiversité localisés en outre-mer (associations, collectivités, ONG...). Cette année, les démarches sont dématérialisées, les procédures plus simples et le programme fait appel à des groupes locaux d'instructeurs.

- ▶ **Le soutien à micro-projets Te Me Um** a pour but d'accompagner de petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en outre-mer.

Cette démarche permet de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions, par exemple engager une première expérience de gestion de projet pour de petites structures, et ce, dans la perspective d'un projet plus ambitieux ou de compléter les financements sur une opération plus importante.

- ▶ **Le soutien aux compagnonnages Te Me Um** vise à renforcer les compétences des acteurs de la biodiversité ultramarine.

Le compagnonnage se déroule sur une période d'une ou deux semaines pendant laquelle un professionnel travaillant pour un espace naturel est accueilli par une autre structure sur un autre espace naturel dans le but d'échanger et d'acquérir ou perfectionner des compétences spécifiques. C'est un système de croisement des forces et d'immersion professionnelle.

Le compagnonnage a pour but d'aider individuellement les professionnels d'outre-mer :

- Dans le cadre d'un projet précis qu'ils souhaitent développer sur leur site et qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté sur un autre site ;
 - Lorsque la thématique, de par sa spécificité, n'est dans aucun programme de formation ;
 - Lorsque les outils à acquérir nécessitent un certain temps de mise en pratique avec l'aide d'un expert.
- ▶ **Le soutien aux projets partenaires Te Me Um** permet de soutenir les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité d'outre-mer des membres du Comité de pilotage du programme Te Me Um. Seuls les membres de Te Me Um ou les référents locaux sont éligibles. Il est également nécessaire de coopérer avec un membre du réseau ou un référent local pour bénéficier de l'aide.



Modalités des appels à projets

	Micro-projets	Compagnonnages	Projets partenaires
Montant de l'appel à projets	182 000 euros	30 000 euros	50 000 euros
Éligibilité géographique	Outre-Mer (DROM et COM*)	Outre-Mer (DROM et COM*) Le compagnonnage peut se dérouler dans un autre pays	Outre-Mer (DROM et COM*) ou métropole
Porteurs de projets	Acteurs de la biodiversité localisés en outre-mer (associations, collectivités, ONG...)		Membres du comité de pilotage du programme Te Me Um
Montant maximal de l'aide	10 000 euros	5 000 euros Coûts éligibles : frais de déplacement et d'hébergement	20 000 euros
Taux d'aide maximal recommandé	80% des dépenses éligibles	-	80% des dépenses éligibles
Durée maximale des projets	12 mois		
Dépôts de candidatures	Les porteurs de projets ont jusqu'au 14 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : Dépôt de micro-projet dans les territoires français du Pacifique Dépôt de micro-projet dans les autres territoires	Les porteurs de projets ont jusqu'au 14 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : Dépôt de projet de compagnonnage dans les territoires français du Pacifique Dépôt de projet de compagnonnage dans les autres territoires	Les porteurs de projets ont jusqu'au 14 mai – 12h00 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : Dépôt de projet partenaire dans les territoires français du Pacifique Dépôt de projet partenaire dans les autres territoires
Annnonce des résultats	Juillet 2021		
Informations et contacts	Le réseau d'acteurs Te Me Um est disponible pour conseiller les candidats dans leur démarche. Alice Bello, animatrice projets du programme Te Me Um : alice.bello@ofb.gouv.fr +594 (0)6 94 42 22 22 Laure Vincent, coordinatrice du programme Te Me Um : laure.vincent@ofb.gouv.fr +33 (0)6 37 02 71 08		

*sous réserve pour Saint Barthélémy, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française d'avoir obtenu l'accord préalable des autorités locales compétentes pour lancer le présent AAP sur leurs territoires

Pour retrouver les documents nécessaires au dépôt de candidature, et l'ensemble des renseignements de l'appel à soutien d'initiatives Te Me Um rendez-vous sur : <http://temeum.espaces-naturels.fr/fr/actualites/trois-nouveaux-appels-a-projets-te-me-um-sont-lances>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.